



## L'audiodescription / audiovision en France, un état des lieux

**L'audiodescription :** « *L'audiodescription aide à améliorer la compréhension d'un programme télévisé [pour] les personnes aveugles ou malvoyantes. Dans ce but, les événements qui apparaissent à l'écran sont décrits, de manière claire et succincte, entre les dialogues ou les commentaires du programme. L'audiodescription fournit des explications, des descriptions des personnes, de leurs sentiments et des précisions sur l'action filmée.* » [CSA, 2018]

**Une petite Histoire :** Cette technique a été élaborée au États-Unis à l'Université de San Francisco en 1975 par Gregory Frazier, avec comme finalité première le cinéma.

Des mise en place dans de multiples circonstances :

- Télévision
- Cinéma
- Théâtre
- Danse
- Exposition d'art ...

... et pour des publics divers et particulièrement hétérogènes (en 2008 en France) [CSA, 2008] :

- 77 000 aveugles
- 1,5 million de malvoyants (acuité visuelle inférieure à 3/10<sup>ème</sup> après correction) [La Croix, 2018]
- Les personnes âgées aux capacités visuelles et cognitives amoindries
- Les malades ressentant une forte fatigue durant leur phase de rémission, dû à la cadence des images parfois pesante
- ...
- Ou encore un outil aidant le processus apprentissage de la langue française pour les étrangers

### La création d'un programme en audio-description

C'est un véritable processus d'écriture, d'expression orale et de montage qui ne peut-être réalisé en direct, sans risquer des incompréhensions et erreurs flagrantes. L'auteur devant en effet prendre le temps d'un premier visionnage, suivi d'une description initiale, laquelle est ensuite complétée par la recherche d'éléments techniques ou complexes (recherche documentaire). Après avoir pris du recul sur son premier jet, il doit rédiger une version dite de « projet », qui servira de base à la version dactylographiée de la description incluant les « time-codes » et les repères audio. Une fois cela effectué, il y a un moment échange avec le ou la personne qui va donner sa voix au film pour finaliser le texte et déboucher sur l'enregistrement de la piste d'audiodescription. Une sélection est effectuée dans les informations à retranscrire, ce qui impose à l'auteur une véritable compréhension de l'œuvre pour ne garder que les éléments essentiels et ainsi éviter de perdre l'auditeur sous une multitude d'informations. Le travail de l'audiodescripteur est alors de réussir à

faire ressortir l'atmosphère qui est portée par l'action, les personnages, la gestuelle ainsi que l'environnement.

## **Au cinéma, une histoire complexe**

Le milieu du cinéma français n'a que depuis récemment accompagné le développement de l'*AD* dans les salles de cinéma. Plusieurs difficultés viennent expliquer ce phénomène. En effet au-delà d'une apparente méconnaissance des professionnels et du public, il y a des coûts financiers importants. Pour les réalisateurs, il fallait compter en moyenne 5 000 euros en 2009 pour réaliser l'audiodescription d'un film. La mise aux normes *AD* nécessite un fort investissement, et cela dans un contexte économique complexe pour le cinéma (piratage, streaming). [Allociné, 2009]. En France en 2009, on ne comptait qu'une dizaine de cinémas équipés en casques pour l'audiodescription.

Néanmoins, les représentations évoluent puisque qu'un prix de l'audiodescription, dit **prix Marius** à été remis au *CNC* le 28 février dernier par la *Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)* pour le film *Petit Paysan*. **Mais la situation actuelle dans les salles de cinéma françaises reste complexe à appréhender, car il n'existe aucune statistique officielle (CNC – Cinexpert Baromètre du public des salles de cinéma), sur cette question.**

## **A la télévision, l'accessibilité, un droit porté par l'État**

C'est le *Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)* qui est chargé par l'État de garantir « *l'accessibilité des programmes aux personnes aveugles ou malvoyantes* ». [CSA, 2018]

Au travers d'un cadre légal résumé par l' « **obligation aux chaînes de télévision publiques et aux chaînes privées dont l'audience nationale dépasse 2,5% de l'audience totale des services de télévision, de prévoir dans leurs conventions des proportions de programmes accessibles aux personnes aveugles ou malvoyantes, en particulier aux heures de grande écoute.** ».

Cette option est disponible sur de nombreuses chaînes télévisées (*France télévision ; ARTE; TF1, M6...*). Néanmoins, il est à noter que si sur les 14 chaînes de la TNT qui étaient en 2016 dans l'obligation légale de diffuser un certain nombre de programmes en *AD*, on respectait cette obligation légale, le nombre de programme diffusé est particulièrement hétérogène. Les chaînes les plus inclusives en terme d'audio description étant celles du groupe public *France télévision* avec 1708 programmes (dont 725 inédits) suivi de *M6* avec 790 ( dont 147 inédits). A l'opposé du spectre, on retrouve l'*Équipe 21* avec 13 programmes inédits et *Chérie 25* avec 21 programmes (dont 13 inédits) [CSA, 2018].

Ces programmes ne sont activables que pour certains programmes spécifiques tels que des films, documentaires ou émissions, qui sont signalées au public au début des programmes par un logo unique :

**AD)))**

### **Une exigence de qualité**

Une charte sur la qualité de l'audiodescription (Charte de l'audiodescription. Principes et orientation) à été signée en 2008 entre des professionnels du secteur et le *CSA* [CSA, 2008].

Pour résumer et tel que le rappelle le préambule de la charte pour l'audiodescription (2008) :

« *La différence ouvrant souvent d'autres horizons, une audience plus large peut être intéressée.* »

## Sitographie

**Allociné, 2009**, Le cinéma pour les aveugles ?, publié le 28/11/2009, consulté le 2/10/2018, disponible sur : [http://www.allocine.fr/article/fichearticle\\_gen\\_article=18590312.html](http://www.allocine.fr/article/fichearticle_gen_article=18590312.html)

**CSA, 2018**, L'audiodescription, publié le 7/06/2018, consulté le 2/10/2018, disponible sur : <https://www.csa.fr/Proteger/Garantie-des-droits-et-libertes/Les-droits-des-personnes-handicapees/L-audiodescription>

**CSA, 2008**, Charte de l'audiodescription. Principes et orientations, consulté le 2/10/2018, disponible sur : <https://www.csa.fr/Media/Files/Espace-Juridique/Chartes/Charte-de-l-audiodescription>

**La Croix, 2018**, Audiodescription au cinéma, encore un effort !, Marion Mayer, publié le 27/02/2018, consulté le 2/10/2018, disponible sur : <https://www.la-croix.com/Culture/Cinema/Audiodescription-cinema-encore-effort-2018-02-27-1200916800>